



RÈGLEMENT DES ACTIVITÉS DU CENTRE AQUATIQUE

- Documents à fournir pour toute inscription : Certificat médical de moins de trois mois + carnet de santé pour l'activité bébés nageurs avec vaccins DT polio + rappel à jour. Pour bénéficier du tarif décanois, un justificatif de domicile de moins de 3 mois et une pièce d'identité vous seront demandés. Tout dossier incomplet ne sera pas accepté.
- L'inscription à une activité correspond à un cours et à un créneau précis. En cas d'absence, la séance ne pourra pas être rattrapée, même sur présentation d'un certificat médical. Aucun remboursement ne sera effectué. Les cours non consommés pourront être utilisés en entrée piscine jusqu'au dernier jour de la saison estivale. Les activités à la séance sont valables uniquement le jour de la vente. Seules les séances annulées par le Centre Aquatique seront récupérées.
- Pour l'activité bébés nageurs, la présence d'au moins un (deux au maximum) ACCOMPAGNATEUR ADULTE MAJEUR est obligatoire par enfant inscrit à l'activité. Une inscription à la période ou à l'année est valable pour un enfant et deux adultes majeurs. (en cas d'absence : échangeable en une seule entrée piscine). Le tarif de l'activité à la séance le prix comprend uniquement l'activité de l'enfant, il vous sera demandé le droit d'un accès piscine par adulte majeur.
- Pour les jardins aquatique 3/4 et 4/5 ans, la présence d'un parent dans l'eau est obligatoire (un seul parent par enfant inscrit à l'activité). Pas d'activité à la séance possible pour les jardins aquatiques.
- Pas d'activité à la séance pour les cours d'apprentissage, perfectionnement et les jardins aquatiques.
- Le port du bonnet de bain, d'un maillot de bain moulant et la douche savonnée sont obligatoires. Nous rappelons que l'accès au vestiaire se fait les PIEDS NUS (zone carrelage bleu clair)
- La fermeture des caisses et des pelouses est effective 30 minutes avant l'évacuation des bassins.

✓ DATES DES RÉ-INSCRIPTIONS

2^{ÈME} PÉRIODE : Du 18 au 30 novembre 2019 : votre place est réservée.

3^{ÈME} PÉRIODE : Du 10 au 22 février 2020 : votre place est réservée.

✓ POUR LES NOUVEAUX INSCRITS

2^{ÈME} PÉRIODE : à partir du 2 décembre 2019.

3^{ÈME} PÉRIODE : à partir du 2 mars 2020



CALENDRIER DES ACTIVITÉS 2019 / 2020

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI														
PÉRIODE 1 *	SEPTEMBRE	23	30			24			25		26	27	28												
	OCTOBRE	7	14	1	8	15	2	9	16	3	10	17	4	11	18	5	12	19							
	NOVEMBRE	4	18	25	5	12	19	26	6	13	20	27	7	14	21	28	8	15	22	29	9	16	23	30	
	DÉCEMBRE	2	9		3				4				5			6						7			
PÉRIODE 2 *	DÉCEMBRE		16		10	17			11	18			12	19			13	20					14	21	
	JANVIER	6	13	20	27	7	14	21	28	8	15	22	29	9	16	23	30	10	17	24	31	11	18	25	
	FÉVRIER	3	10	17		4	11	18		5	12	19		6	13	20		7	14	21		1	8	15	22
	MARS																								
PÉRIODE 3 *	MARS		16	23	30	10	17	24	31		11	18	25		12	19	26		13	20	27		14	21	28
	AVRIL	6				7	14			1	8	15		2	9	16		3	10	17		4	11	18	
	MAI	4	11	18	25	5	12	19		6	13	20		7	14	28			15	22	29		9	16	23
	JUIN		8																						

* 9 SÉANCES PAR PÉRIODE – INSCRIPTION ANNUELLE : 27 SÉANCES